



EDITORIAL DU PRÉSIDENT

Depuis notre dernière assemblée générale tenue au Sénat le 15 juin 1993, la Route des Estuaires a fait des progrès considérables.

Le dialogue approfondi et constructif amorcé, à cette occasion, avec Bernard BOSSON, Ministre de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, a trouvé un premier aboutissement au Conseil Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) tenu à Mende le 12 juillet 1993.

Le Gouvernement a fait de la réalisation de la "Route des Estuaires" une des premières priorités nationales.

Tenant les engagements qu'il avait annoncés, des crédits inscrits dans les contrats de plan par le Gouvernement permettent d'espérer raisonnablement l'achèvement de cet axe majeur pour le développement de notre façade océanique, pour la fin de la décennie.

L'effort de l'État est relayé par celui des collectivités territoriales, à commencer par les Régions de l'Arc Atlantique qui ont, elles aussi, dégagé des crédits substantiels. Beaucoup de Départements ont complété ce dispositif financier.

La décision prise d'achever les 2 600 kilomètres d'autoroutes restant du schéma directeur national en 10 ans et la réforme des sociétés d'autoroutes sont des facteurs importants de réussite de cette vaste entreprise engagée par nos prédécesseurs il y a près de 25 ans, lorsqu'ils créèrent notre association : le Consortium de la rocade Nord-Manche-Atlantique.

Cet effort doit être poursuivi avec persévérance au delà des difficultés locales que nous pourrions rencontrer pour la détermination de certains tracés autoroutiers dans des zones sensibles.

Notre meilleure garantie de réussite, c'est la solidarité qui nous unit et la volonté qui nous anime.

Jacques OUDIN,
Sénateur de la Vendée.



L'association de
la Route des Estuaires



HISTORIQUE

La Route des Estuaires relie les frontières belge et espagnole le long de la façade atlantique. Elle dessert les ports du littoral. Elle irrigue tout l'Ouest du territoire national. Elle assure la liaison entre la Péninsule Ibérique, les régions industrielles du Nord/Nord-Est de l'Europe ou l'Angleterre par le tunnel sous la Manche.

En dépit de son importance pour l'économie de l'Ouest, cet itinéraire n'était pas considéré comme prioritaire par les Pouvoirs Publics.

Cela avait conduit, dès 1970, les Collectivités Locales, Les Ports Autonomes et les Compagnies Consulaires concernés, à prendre l'initiative de créer le Consortium de la rocade Nord-Manche-Atlantique pour coordonner les volontés locales d'aboutir, dans les meilleurs délais possibles, à une mise à 2x2 voies de cet axe routier.

Les adhérents du Consortium estimaient que la volonté du Gouvernement de relier la France au coeur du dispositif européen de communications impliquait l'existence, au plus près de la façade atlantique, d'un réseau routier performant, susceptible, en évitant la région parisienne, de constituer un axe alternatif à l'axe rhodanien dont la saturation est prévisible.

Au départ, l'activité du Consortium s'était limitée à promouvoir l'axe central reliant Calais à Bayonne par les estuaires.

Le lancement du plan Transmanche, l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté, ont conduit le Consortium à étendre progressivement son action aux antennes desservant les ports et les stations balnéaires (Dieppe, Cherbourg, Le Havre avec un nouveau pont sur l'estuaire, Saint Malo, Saint Nazaire, Les Sables d'Olonne, Arcachon, Royan et Le Verdon, avec un lien fixe) ou la frontière pyrénéenne (Somport).

L'itinéraire principal et ses antennes relient ainsi des régions et des villes dont le développement s'impose au plan de l'Aménagement du Territoire. Il s'inscrit dans la politique décidée de valorisation de la façade atlantique.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Le consortium est présidé par Jacques OUDIN, Sénateur de la Vendée.

Son bureau est composé de six Vice - Présidents, d'un Secrétaire, de deux Secrétaires adjoints, d'un trésorier et d'un trésorier-Adjoint (voir ci-après).

Son Comité Directeur comprend :

- les Présidents des Conseils Régionaux (Vice-Présidents);
- les Présidents des Conseils Généraux;
- les Maires des Grandes Villes et Présidents d'Agglomérations;
- les Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie.

La délégation Générale et le secrétariat sont assurés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes

Le Délégué Général est André TAMEZA, assisté de Louis TARDIVEL

LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION

La mobilisation, au sein du Consortium, des énergies des acteurs politiques et économiques a permis d'obtenir :

- en 1984, le classement de la Route des Estuaires partie en Autoroute, partie en G.L.A.T. (Grande Liaison d'Aménagement du Territoire)
- en 1988, le classement en autoroute de la totalité de l'itinéraire central.
- le 12 juillet 1993, lors du CIAT de Mende, le Gouvernement décida de classer la réalisation de l'axe central comme première priorité nationale.

Le Consortium a ainsi assuré une permanence dans l'expression des besoins.
"Son action a été efficace et appréciée des Pouvoirs publics comme d'une partie importante de l'opinion "(Direction des Routes).

LE BUREAU

Le Président



Jacques OUDIN
Sénateur de la Vendée
Vice-Président du Conseil
Général de la Vendée

Les Vice-Présidents



Olivier GUICHARD
Député de Loire -Atlantique
Président du Conseil
Régional des Pays de la Loire
Député-Maire de La Baule
Ancien Ministre d'Etat



Yvon BOURGES
Sénateur d'Ille et Vilaine
Président du Conseil Régional
de Bretagne
Ancien Ministre



René GARREC
Député du Calvados
Président du Conseil Régional
de Basse Normandie



Jacques VALADE
Sénateur de la Gironde
Président du Conseil Régional
Aquitaine
Ancien Ministre



Jean-Pierre RAFFARIN
Député Européen
Président du Conseil Régional
Poitou-Charentes



Antoine RUFENACHT
Député de la Seine Maritime
Président du Conseil Régional
de Haute Normandie
Ancien Ministre

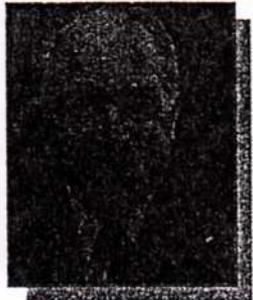
Les Secrétaires



Jacques LEGENDRE
Sénateur du Nord
Président de la Communauté
de Villes de Cambrai



Jean Pierre ERRE
Vice-Président de la Chambre
de Commerce et d'Industrie
de Nantes



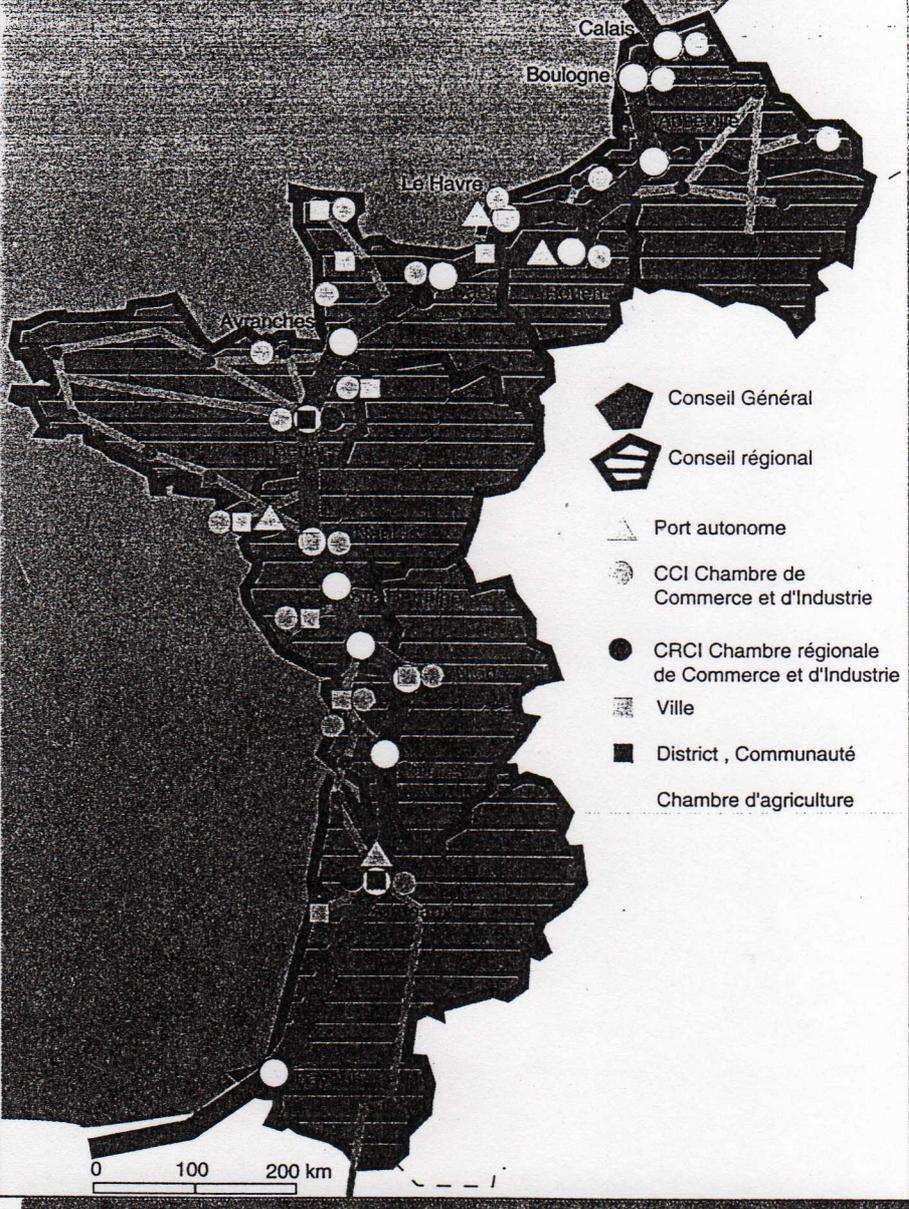
Jean Pierre BONON
Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie
du Havre



Claude BELOT
Sénateur de la Charente Maritime
Président du Conseil Général
de Charente Maritime

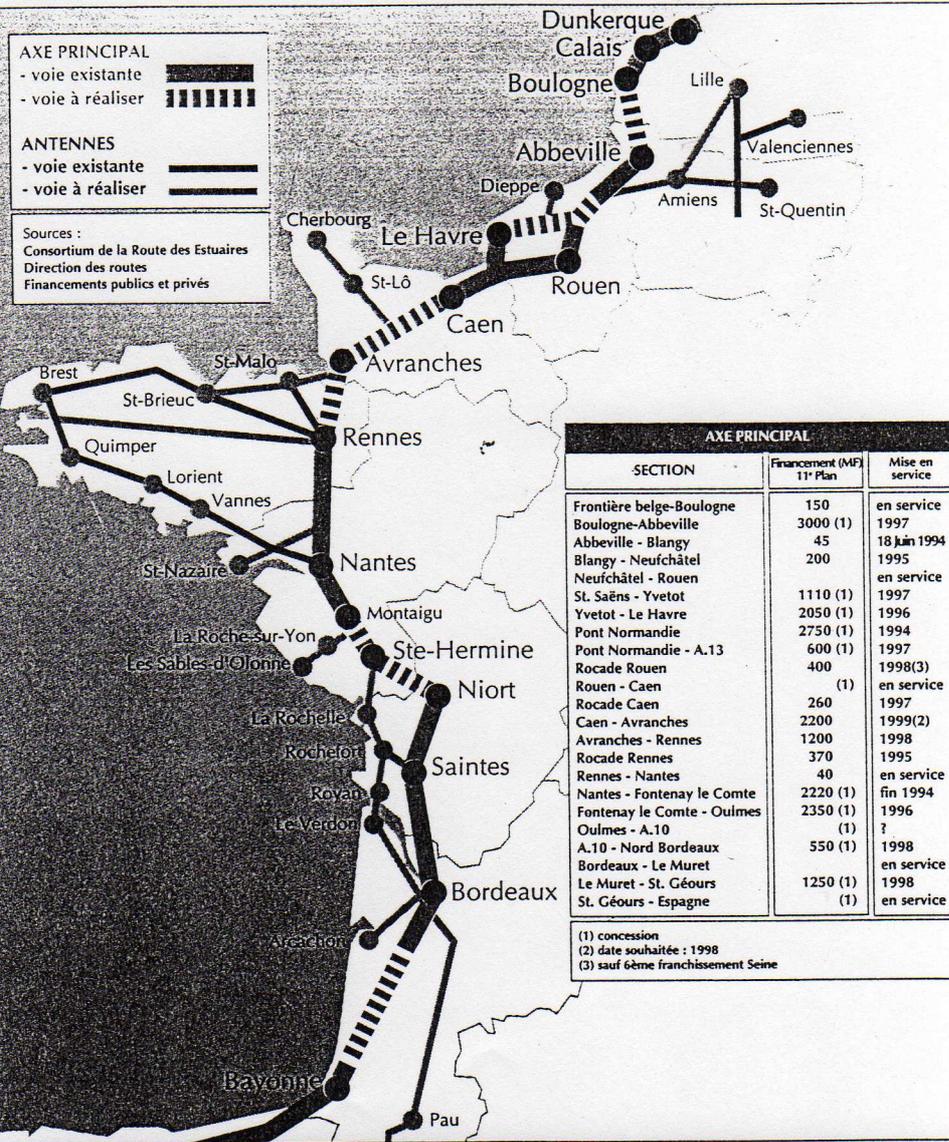


Bernard SUAUD
Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie
de la Vendée



LA ROUTE DES ESTUAIRES :

Horizon 1998 (11^e Plan)



AXE PRINCIPAL
 - voie existante
 - voie à réaliser

ANTENNES
 - voie existante
 - voie à réaliser

Sources :
 Consortium de la Route des Estuaires
 Direction des routes
 Financements publics et privés

AXE PRINCIPAL		
SECTION	Financement (MF) 11 ^e Plan	Mise en service
Frontière belge-Boulogne	150	en service
Boulogne-Abbeville	3000 (1)	1997
Abbeville - Blangy	45	18 Juin 1994
Blangy - Neufchâtel	200	1995
Neufchâtel - Rouen		en service
St. Saëns - Yvetot	1110 (1)	1997
Yvetot - Le Havre	2050 (1)	1996
Pont Normandie	2750 (1)	1994
Pont Normandie - A.13	600 (1)	1997
Rocade Rouen	400	1998(3)
Rouen - Caen	(1)	en service
Rocade Caen	260	1997
Caen - Avranches	2200	1999(2)
Avranches - Rennes	1200	1998
Rocade Rennes	370	1995
Rennes - Nantes	40	en service
Nantes - Fontenay le Comte	2220 (1)	fin 1994
Fontenay le Comte - Oulmes	2350 (1)	1996
Oulmes - A.10	(1)	?
A.10 - Nord Bordeaux	550 (1)	1998
Bordeaux - Le Muret		en service
Le Muret - St. Géours	1250 (1)	1998
St. Géours - Espagne	(1)	en service

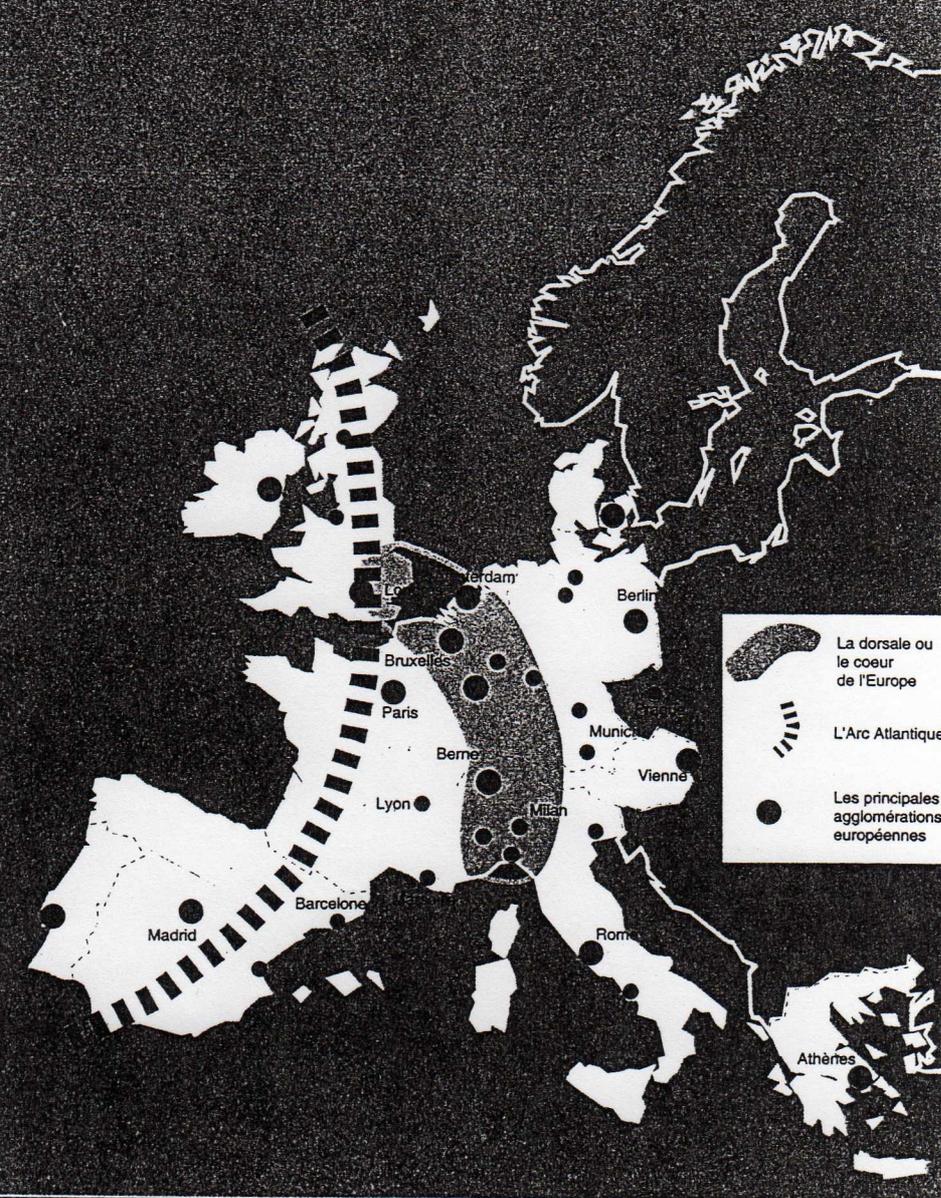
(1) concession
 (2) date souhaitée : 1998
 (3) sauf 6^{ème} franchissement Seine

11^e PLAN 1994 / 1998

Contrat de Plan = près de 14 milliards
 Fonds privés = près de 11 milliards
 soit 25 milliards
 Les financements existent - reste les procédures...



Le contexte actuel







**La Route des Estuaires :
Des enjeux socio-économiques**



LA ROUTE DES ESTUAIRES : Des intérêts certains

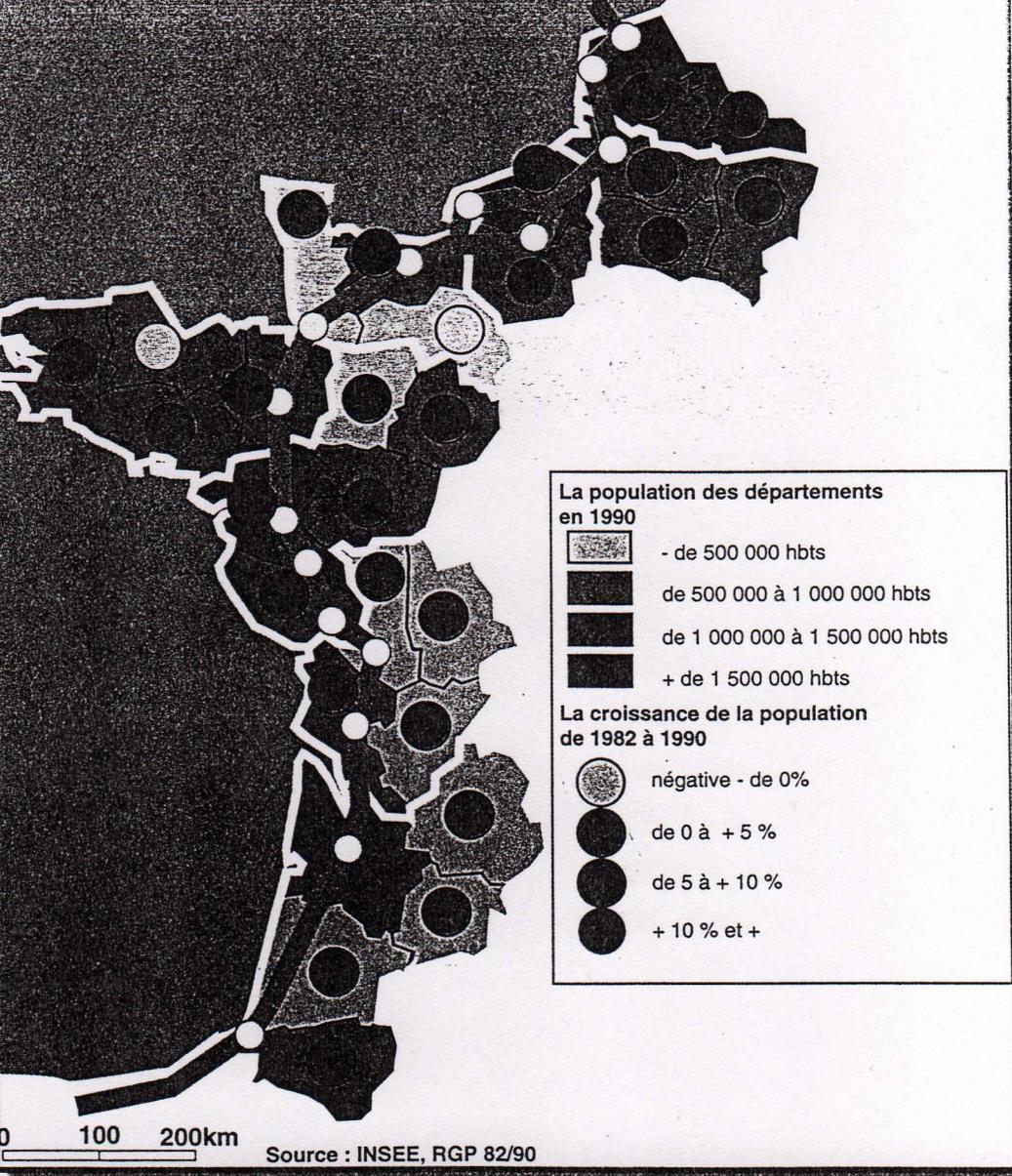
Les liens entre systèmes de transport et développement économique sont essentiels. De bonnes infrastructures de communication dynamisent le tissu industriel par une meilleure irrigation. Elles stimulent les échanges.

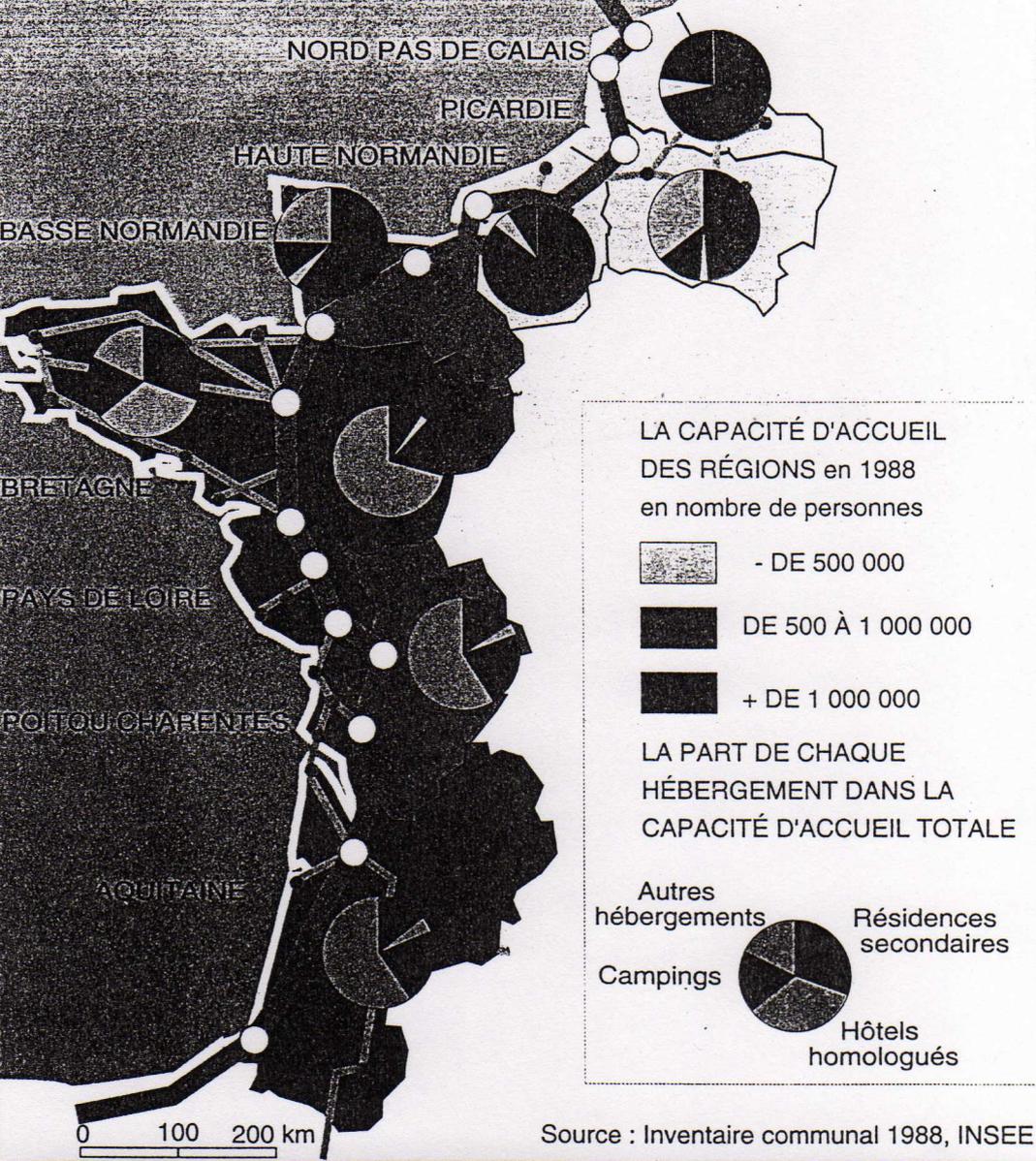
La réalisation de la Route des Estuaires favorisera :

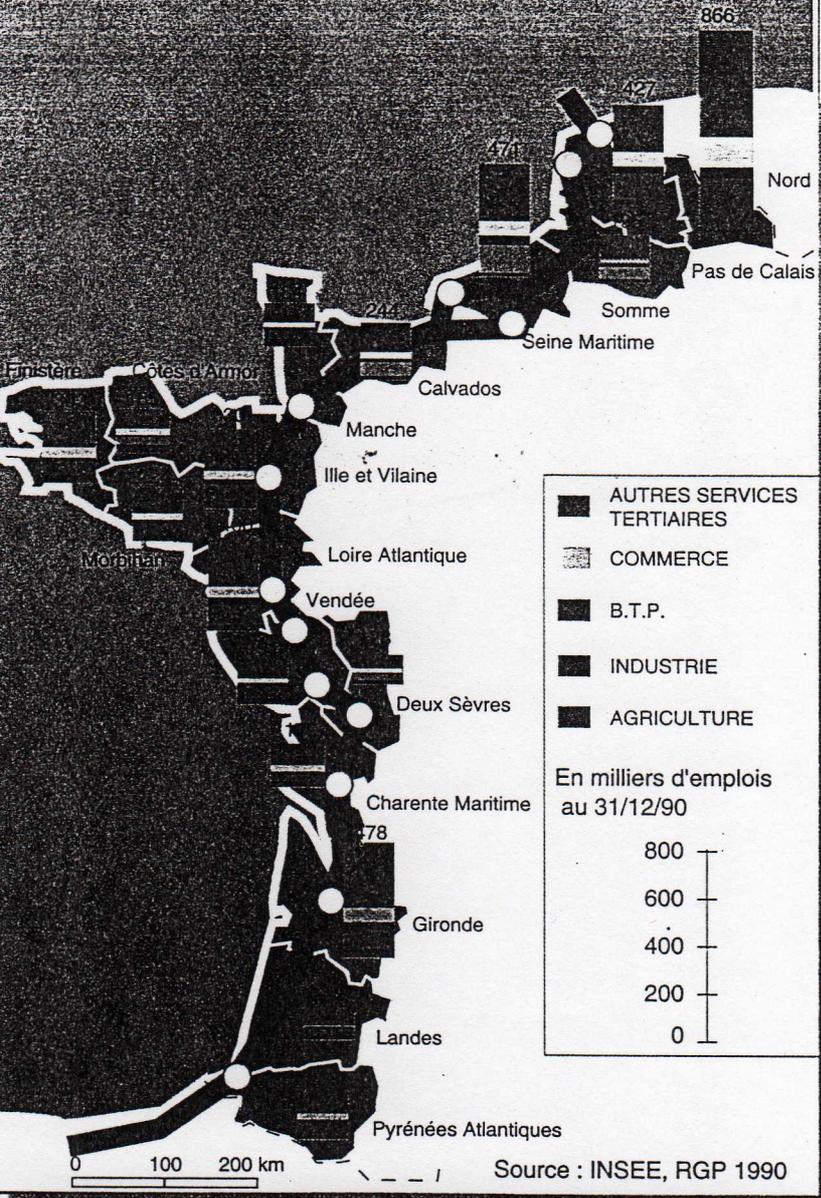
- la mise en oeuvre de la politique régionale par le développement des échanges interrégionaux;
- la cohésion interne des régions
- l'équilibre économique lié au désenclavement de la façade maritime Ouest du Pays;
- l'expansion des ports maritimes par une meilleure desserte, un élargissement de leur arrière pays et un meilleur écoulement de leur trafic;
- le désencombrement de la région parisienne;
- le développement économique et touristique de la façade atlantique
- l'acheminement des flux de transit Nord-Sud qui sont en progression constante depuis l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans l'Union européenne et qui vont s'amplifier avec la mise en service du lien fixe transmanche
- La Route des Estuaires constitue l'épine dorsale de l'Arc Atlantique

C'est un itinéraire privilégié pour un flux d'échanges européens qui connaissent - et connaîtront avec le tunnel - une forte expansion.

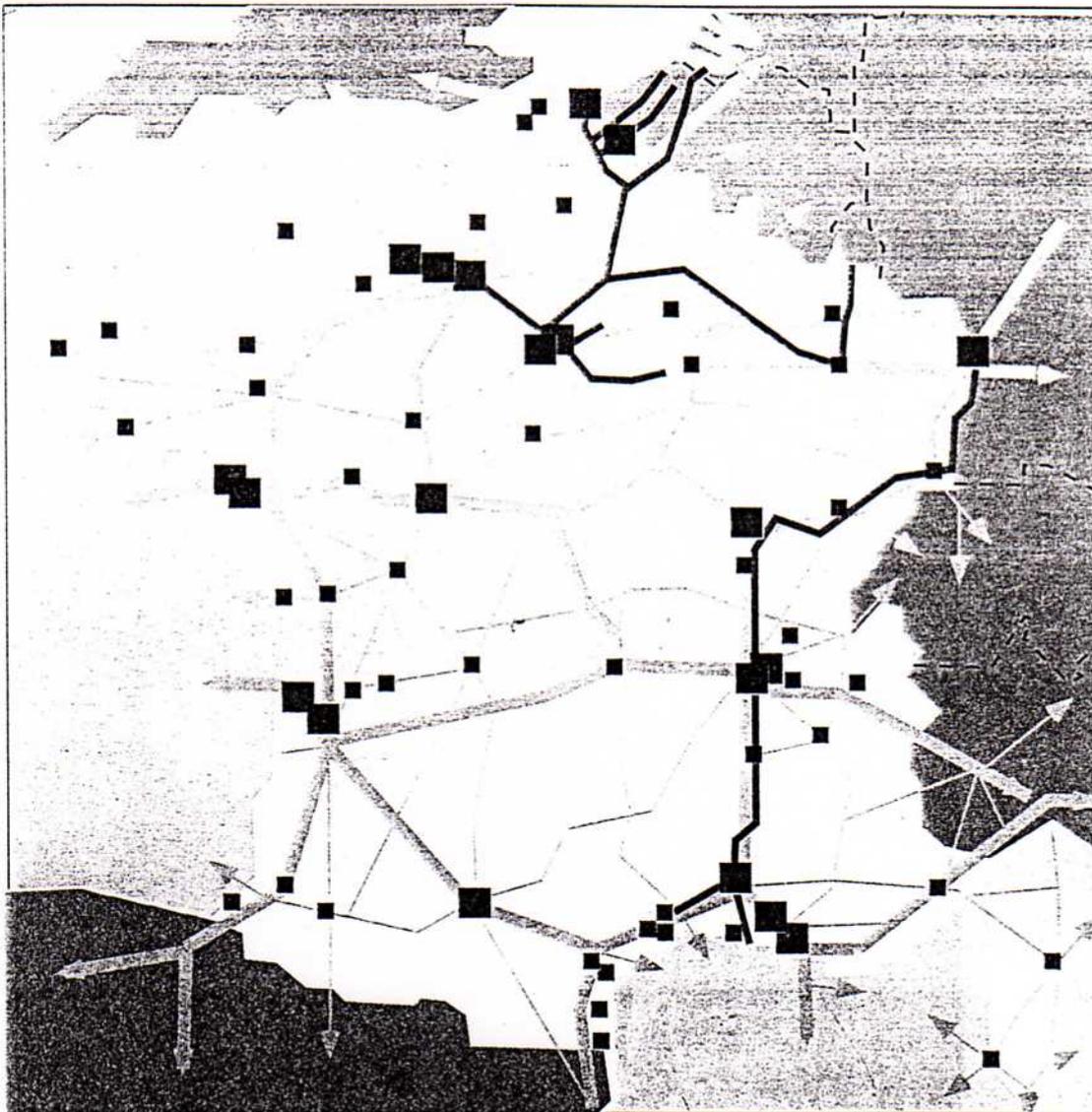
C'est pourquoi l'objectif du Consortium est de tout mettre en oeuvre auprès des décideurs afin d'obtenir la réalisation, dans les meilleurs délais, de l'axe routier reliant les frontières belge et espagnole, le long de la façade atlantique.







LE TRANSPORT DE MARCHANDISES EN 2015



A l'échelle du continent européen, l'accroissement des flux d'échanges, l'allongement des parcours, mais aussi les préoccupations relatives à l'environnement, la sécurité et la maîtrise du développement des infrastructures, impliquent le recours accru au transport combiné, nécessitant des plates-formes de transfert de mode à mode. En outre, les systèmes de production font apparaître le besoin de nouveaux services, qui appellent la constitution d'un système structuré de sites logistiques.

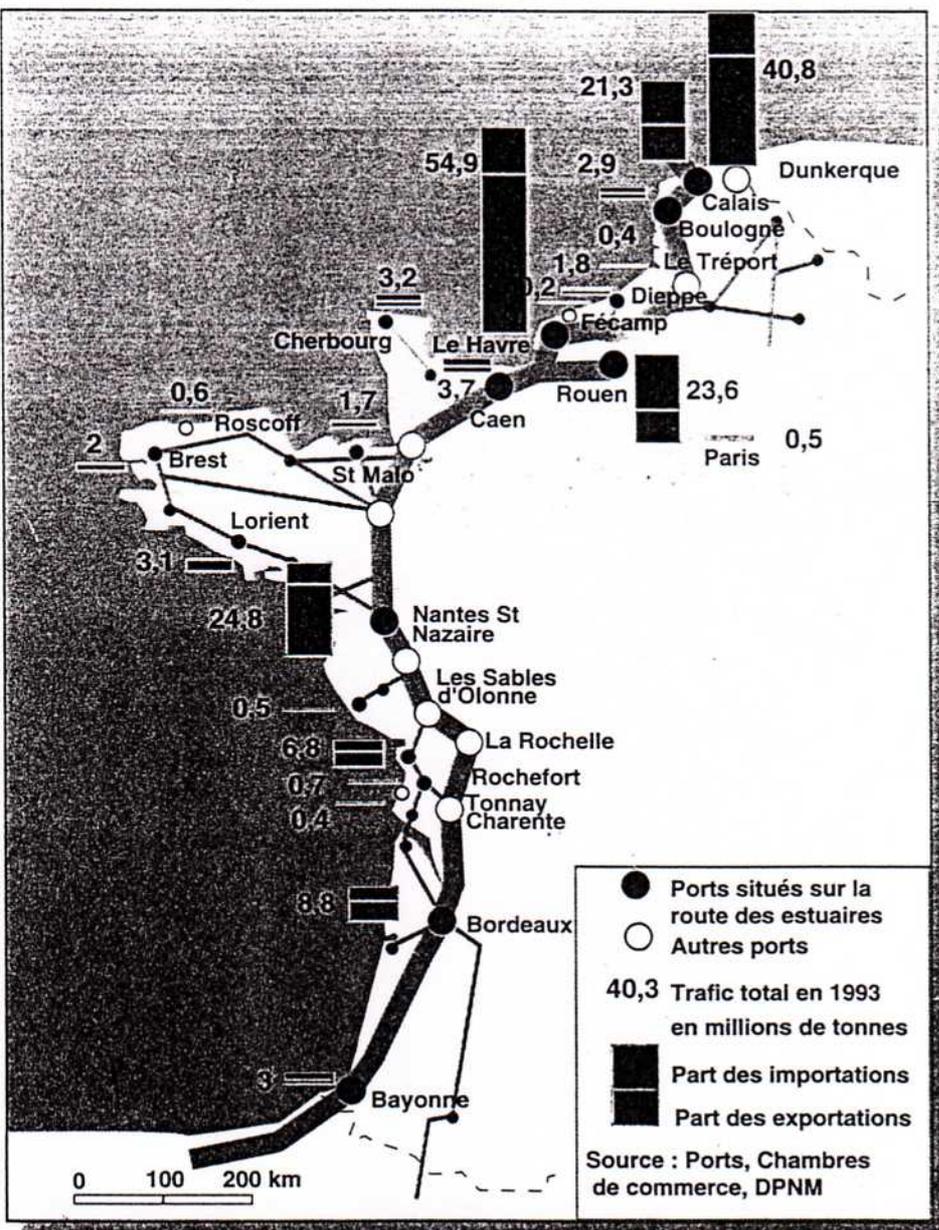
- ■ Principal port maritime et fluvial
- ■ Site logistique
- Site technique et d'intérêt régional
- Voies navigables (+ de 1 500 t.)

Les grands courants d'échanges
et les faisceaux européens

Source : DATAR - Débat national pour
l'aménagement du territoire
Synthèse du document d'étape - Avril 1994

LES PORTS DE COMMERCE: UN TRAFIC DE PRÈS DE 206 MILLIONS DE TONNES EN 1993,

SOIT 66,6 % DU TRAFIC NATIONAL,
61,8 % des importations (134 MT)
ET 77,7 % des exportations (72 MT)

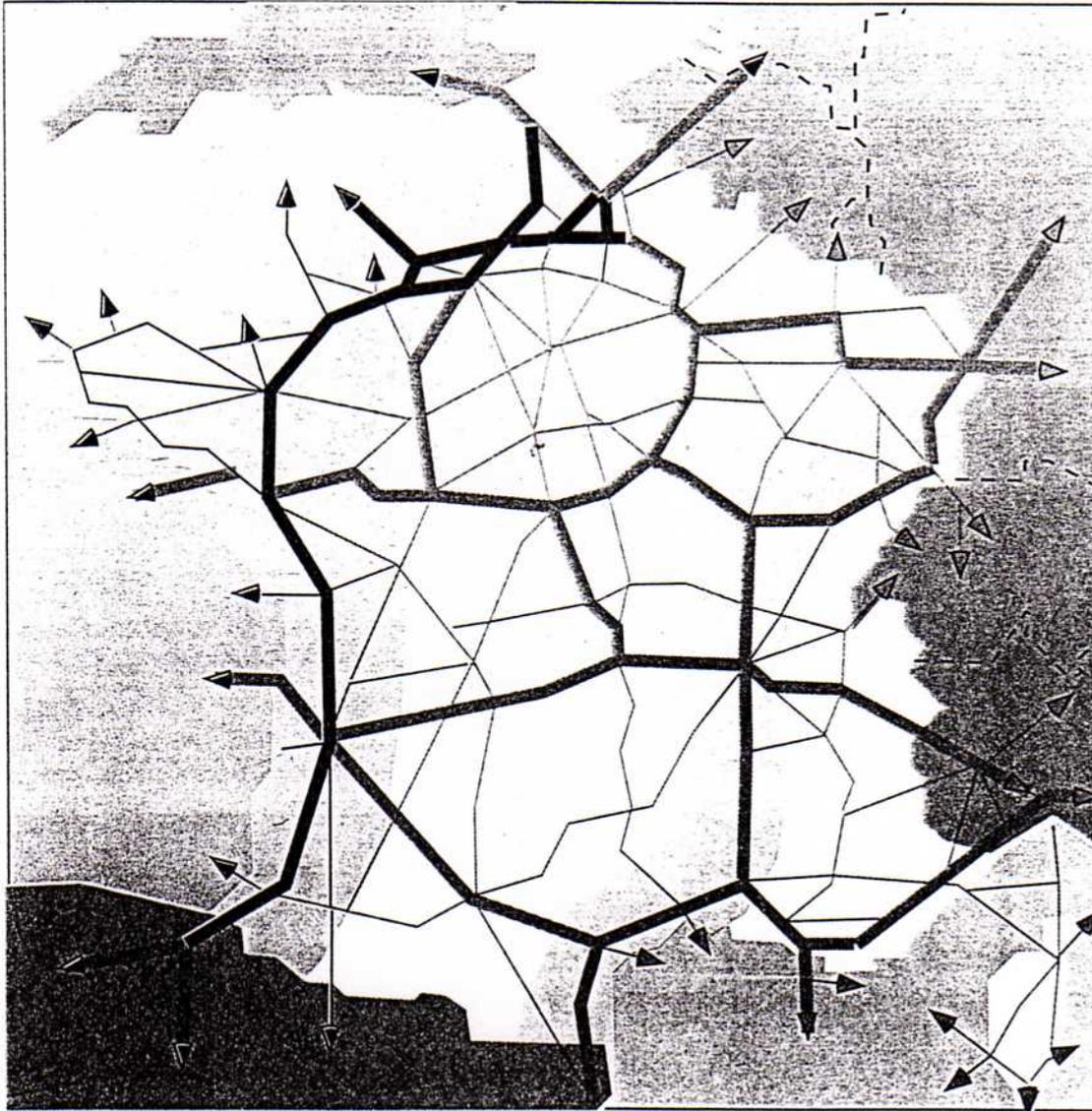




**Des actions qui se concrétisent,
mais des efforts à poursuivre**

La réalisation de la Route des Estuaires :
1ère PRIORITÉ D'UNE POLITIQUE NATIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LA FRANCE, CARREFOUR ÉCONOMIQUE EN 2015



Les grands courants d'échanges matériels et immatériels façonnent et consolident la nouvelle architecture du territoire.

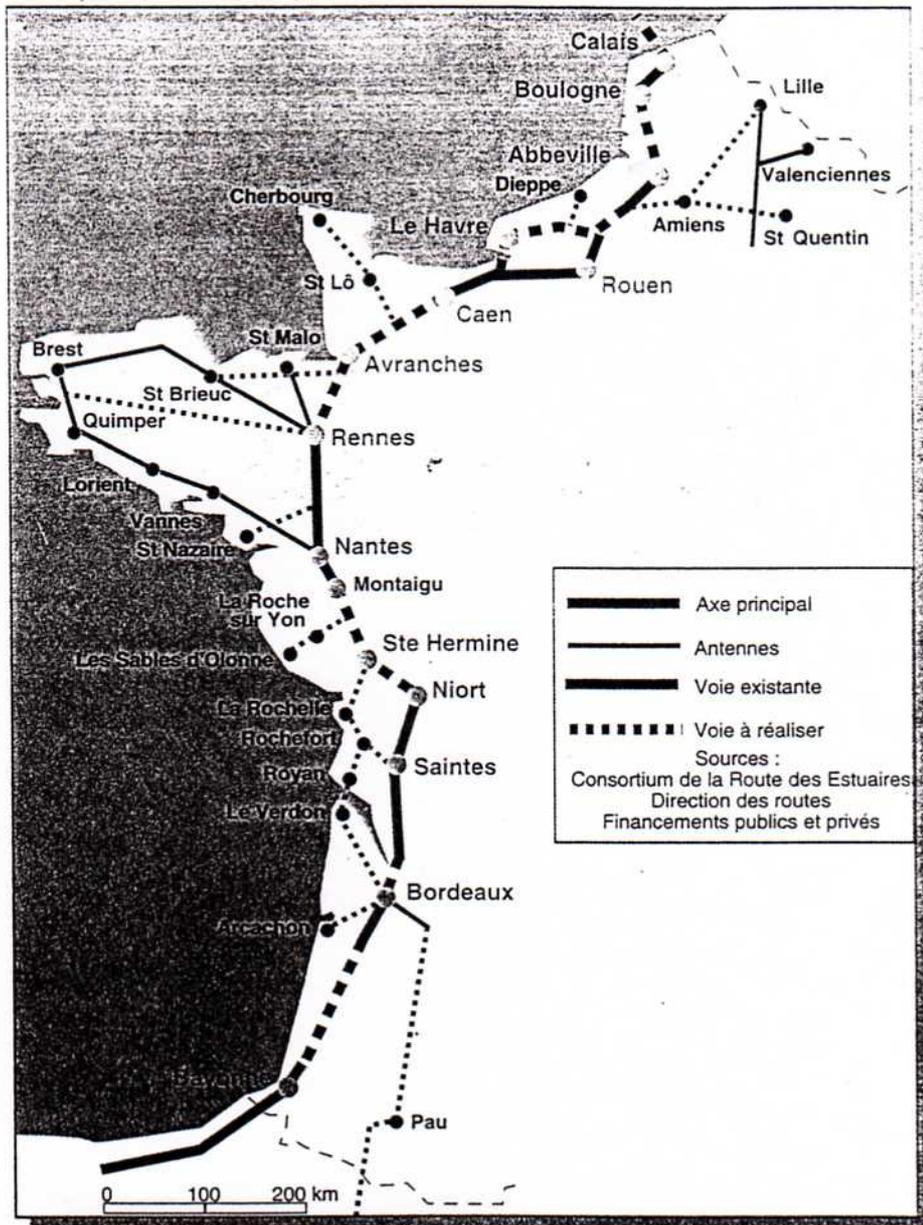
Source : DATAR - Débat national pour l'aménagement du territoire
Synthèse du document d'étape - Avril 1994

-  Faisceau européen occidental et oriental
-  L'axe principal de la Route des Estuaires
-  Les antennes de la Route des Estuaires
-  Les principaux courants d'échanges européens

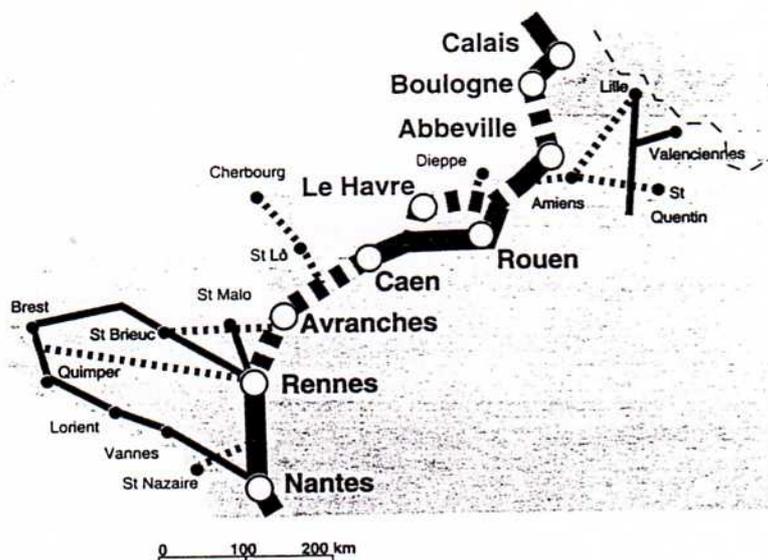
L'OBJECTIF POUR 1998 : RELIER LES ESTUAIRES FRANÇAIS,

XIème Plan :

14 milliards de fonds publics (Contrats de Plan)
11 milliards de fonds privés (Concessions)



UN MOYEN : LES CONTRATS DE PLAN



La Région Nord Pas de Calais

- Frontière Belge / Calais / Boulogne : A 16 en service
- Boulogne / Abbeville : A 26 Concession 3 000 MF, Début des travaux en 1994
- Boulogne / A 26 (Calais - Arras) : aménagements divers (368 MF)

La Picardie

- Abbeville / Blangy : A 28 mise en service juin 1994
- Neufchâtel / Amiens / St Quentin : concession : 41 000 MF, DUP : 27/12/93 (sauf 8 kms entre Amiens et Poix)
- FDES pour Neufchâtel / Amiens - Négociations en cours pour Amiens / St Quentin
- Rocade Sud d'Amiens : 450 MF

La Haute Normandie

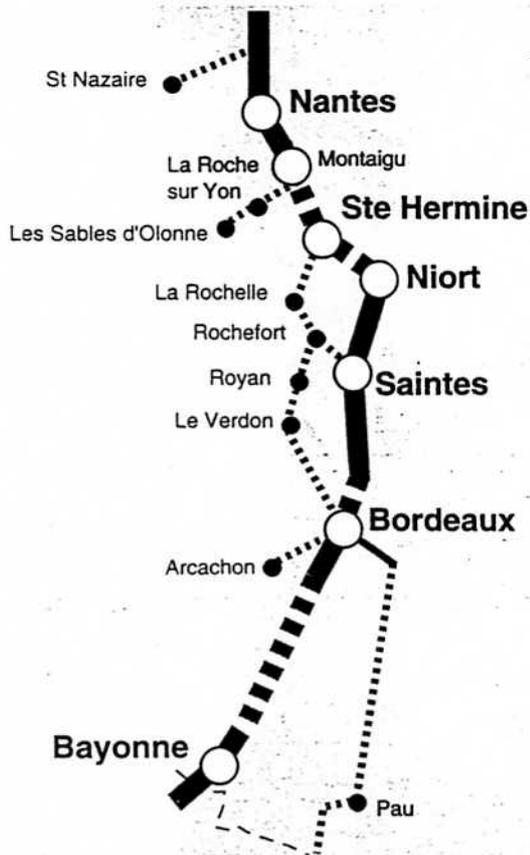
- Pont de Normandie : ouverture à la circulation fin 1994 (avec son raccordement à l'autoroute Le Havre - Paris)
- Blangy / Neufchâtel : A28 en service en 1995 (Neufchâtel / Rouen en service)
- Le Havre / Neufchâtel : A 29 concession Le Havre / Yvetôt (1995), Yvetôt / Neufchâtel (1996)
- Rocade Nord du Havre : dernière tranche : 65 MF
- Contournement Rouen : 400 MF
- Rouen / Dieppe : barreau autoroutier concédé de Rouen à Tôtes (A 156), Route express de Tôtes à manehouville (RN 27) 206 MF

La Basse Normandie

- Priorité aux investissements structurants. Effort majeur consenti au renforcement des communications routières, notamment Nord-Sud.
- Caen / Département d'Ille et Vilaine (A 83) : procédures administratives terminées. Financement assuré : contrat de plan Etat-Région : 1 215 MF, programme exceptionnel "Route des Estuaires" : 1 000 MF
 - Le Poteau / St Lô / Carentan RN 17 : 100 MF, forte demande de 2x2 voies
 - Pont de Normandie / A 13 : concession, attente DUP
 - Contournement de Caen : 250 MF

La Bretagne

- Priorité au désenclavement. Effort important pour le Plan routier breton (Chateaulin / Montauban) et la Route des Estuaires (Rennes / Département de la Manche)
- Rennes / St James (vers Avranches) : attente DUP (annoncée avant l'été), financement assuré : contrat de plan Etat-Région : 1 000 MF, programme exceptionnel Route des Estuaires : 200 MF
 - Pontaubault / Pontorson / Dinan (RN 276) : 365 MF d'aménagements afin de mieux raccorder le Nord Bretagne à la Route des Estuaires
 - Contournement de Rennes : 300 MF



les Pays de Loire

Priorité au désenclavement, développement de liaisons interrégionales, et au-delà européennes, notamment Nord-Sud

- Nantes / Rennes (RN 137) : poursuite de l'aménagement : 40 MF, hors contrat de plan au titre du programme exceptionnel de la Route des Estuaires

- Nantes / Savenay (RN 165) : amélioration de capacité, 1ère phase de travaux entre Savenay et Le Temple de Bretagne (215 MF)

- Savenay / Morbihan (RN 165) : achèvement du Plan routier breton Nantes - Brest en 2x2 voies dénivelées. Financement Etat : 140 MF

- Savenay / St Nazaire (RN 171) : 1ère phase de travaux (Certé-Savenay) financée (22 MF) hors contrat de plan au titre du programme exceptionnel Route des Estuaires

- Contournement de Nantes : 295 MF

- Savenay / Laval (RN 171) : 105 MF calibrage et mise hors gel

- Nantes / Niort : mise en service fin 1994 de Montaigu - Fontenay Le Comte Etudes en cours Fontenay Le Comte / A 10

- La Roche sur Yon / Les Sables d'Olonne (RN 160) achèvement à 2x2 voies La Roche-la Mothe Achard (275 MF) Poursuite des travaux vers Les Sables avec un financement (68 MF) hors contrat de plan sur la programme exceptionnel Route des Estuaires

Programme exceptionnel Route des Estuaires : Nantes-Rennes (RN 137) : 40 MF, La Roche sur Yon / Les Sables (RN 160) et Savenay /St Nazaire (RN 171) 22 MF

Ste Hermine / La Rochelle: 35 MF

Poitou Charentes

- La Rochelle / Rochefort (A 837) : mise aux normes autoroutières (40 MF)

- Rochefort / Saintes (A 837) : concession autoroutière (1 100 MF) au programme FDES 94, mise en service 1994

- Ste Hermine / La Rochelle (RN 137) : 1ère tranche 300 MF

- Saintes / Royan (RN 150) : achèvement d'opérations en cours (10 MF) (sortie de Saintes, entrée de Royan, déviation Pisany, déviation Saujon)

- La Rochelle / Niort (A 88) : 160 MF : rocade Sud et Est de Niort

Aquitaine

- RN 10 : mise aux normes autoroutières entre Le Muret et St Géours de Marenne (88 kms), décision ministérielle du 20/8/93, étude avant projet en cours, enquête publique fin 1994 ou début 1995, début des travaux 1996, mise en service 1998, gratuité pour la desserte locale, concession : 1 milliard de francs

- Autoroute A10 : mise à 2x3 voies entre St André de Cubzac (jonction A10/RN10) et Bordeaux, doublement du pont sur la Dordogne, concession : 650 MF, mise en service 1998

- Rocade de Bordeaux : mise à 2x2 voies entre Pont d'Arcins et l'A62 (Toulouse) et l'A63 (Bayonne) : 350 MF

- RN 215 Bordeaux / Le Verdon : 420 MF (créneaux, déviation de Castelnaud)

- Bordeaux / Pau / Somport : 194 MF (amélioration RN 134 d'accès au tunnel, déviation Aire sur l'Adour)

- RN 250 : Bordeaux / Arcachon : amélioration de la sécurité : 70 MF